

DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/03/2015

Reçu en préfecture le 12/03/2015

Affiché le

SLO

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

L'an deux mille quinze, le dix mars, le Conseil municipal de la commune de Biviers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

CANTON
ST ISMIER

Date de convocation : 4 mars 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 19

COMMUNE
BIVIERS

Présents : René GAUTHERON, Laurence DRUON, Lucien VULLIERME, Bernard BEAUME, Anny BOUVIER, Thierry FEROTIN, Olivier MARTIN, Carine MIRALLIE, Sandrine DORE, Aude DE VIGNEMONT, Nathalie DE CARVALHO et Fabrice ROUSSET.



05/06

Absents excusés : Evelyne PARRENS, Pierre MATTERS DORF, Olivier BUSSIER, Sylvie ALLEGRE, Franck MILLEVILLE, Bernard FORAY et Claude REBOTIER.

Procurations : (7) Evelyne PARRENS à Anny BOUVIER, Pierre MATTERS DORF à René GAUTHERON, Olivier BUSSIER à Thierry FEROTIN, Sylvie ALLEGRE à Laurence DRUON, Franck MILLEVILLE à Lucien VULLIERME, Bernard FORAY à Sandrine DORE et Claude REBOTIER à Bernard BEAUME..

M. Lucien VULLIERME a été nommé secrétaire de séance.

Objet : PLU – Création d'un Commission extra-municipale

Rapporteur René GAUTHERON, Maire

L'initiative de la mise en place des commissions extra-municipales incombe au Conseil municipal. Il s'agit d'instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le Conseil municipal. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de déterminer l'objet, la composition et les conditions de fonctionnement de ladite commission.

Objet :

- Permettre l'expression de la démocratie locale,
- Faire émerger des propositions, des réflexions, des projets,
- Apporter, en raison d'une expertise, un avis éclairé et une contribution active à l'étude.

Composition :

Elus, représentants associatifs, toute personne faisant valoir une expérience ou une expertise dans le domaine.

Modalités de fonctionnement :

La commission se réunit à chaque phase du projet :

- Phase Bilan, diagnostic et enjeux,
- Phase PADD,
- Phase réglementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- décide de créer un Commission extra-municipale selon les modalités définies ci-dessus,
- désigne :
 - o René Gautheron, Président, Pierre Mattersdorf, Vice-président,
 - o Sylvie Allègre, Sandrine Doré, Carine Mirallié, Claude Rebotier, Nathalie De Carvalho, Aude De Vignemont, Thierry Ferotin, Bernard Foray, Lucien Vullierme, Olivier Martin, Franck Milleville, Fabrice Rousset, membres élus,
 - o Patrice Joppé, Arcadie, Robert Binder, Horizons Biviers, Grégoire Feyt, GPS, Marie-José Stutz, MPT.

Certifié exécutoire le :

Les formalités de publicités ayant été effectuées le :

Fait et délibéré à Biviers, le jour, mois, an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire

René GAUTHERON



Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de l'Isère,
- date de sa publication et/ou de sa notification,

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.